



**Conclusions de la Troisième Conférence Pan-Africaine de Coordination des
Centres de formation en Aviation
Le Cap, Afrique du Sud, 27-29 Juillet 2011**

1. La Troisième Conférence Pan-Africaine de coordination des centres de formation en aviation, organisée par le Plan Régional de l'OACI de Mise en Œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en Afrique (Plan AFI) et la Commission Africaine de l'Aviation Civile (CAFAC), et abritée par le Ministère des Transports de l'Afrique du Sud s'est tenue au Cap du 27 au 29 Juillet 2011.
2. La Conférence a rassemblé 82 délégués venant de 18 Autorités de l'aviation civile des Etats, 11 fournisseurs de services, ainsi que 18 organismes de formation en aviation et 6 organisations régionales et internationales.
3. La Conférence s'est ouverte le 27 Juillet 2011 avec un mot de bienvenue de M. Levers Mabaso, Directeur adjoint par intérim, département des Transports d'Afrique du Sud.
4. Des allocutions d'ouverture ont été également prononcées par un représentant du Président de la CAFAC, Dr Ellijah Chigosno, Secrétaire Général de l'Association des Compagnies Aériennes Africaines et M. Meshesha Belayneh, Directeur régional de l'OACI, Afrique orientale et australe (ESAF) qui est aussi le secrétaire du Plan AFI.
5. Dans ces remarques liminaires, le représentant du Président de la CAFAC a informé les participants que la promotion du développement des ressources humaines de l'aviation et des instituts de formation en aviation en Afrique sont au cœur des fonctions de la CAFAC sous la nouvelle constitution, et, en tant que telle, la CAFAC est prête à continuer à jouer son rôle dans le processus d'harmonisation de la formation aéronautique en Afrique, conformément aux recommandations de la réunion spéciale AFI-RAN réunion qui s'est tenue à Durban, en Novembre 2008.
6. Dans ses remarques d'ouverture, Dr. Elijah Chingosho a réaffirmé le soutien de l'AFRAA à l'initiative d'harmonisation de la formation aéronautique dans la région AFI.
7. M. Meshesha Belayneh, Directeur régional de l'OACI pour l'Afrique Australe et Orientale (ESAF), a remercié les autorités sud-africaines pour avoir accepté d'accueillir cette importante conférence pour la communauté de l'aviation en Afrique et dans le monde. Il a rappelé que l'un des défis auxquels fait face l'industrie aéronautique en Afrique et dans le monde entier est la disponibilité durable du personnel technique compétent et qualifié nécessaire pour assurer le développement et la croissance sûre et efficace d'une industrie de transport aérien. Il a noté que pendant la deuxième Conférence Panafricaine de Coordination de l'aviation de formation organisé un an auparavant au Caire, en Egypte, les problèmes à traiter pour l'harmonisation de l'aviation de formation en Afrique ont été identifiés et un plan d'action adopté. Il a remercié le Groupe de Travail des experts en Formation (TEWG) pour le travail effectué pour la mise en œuvre du plan d'action adopté au Caire. Il a réitéré l'engagement de l'OACI à travailler avec tous les États africains et les parties prenantes - les régulateurs, l'industrie et les organisations internationales - en vue de combler l'écart entre les besoins de formation et les capacités actuelles de formation en aviation en Afrique.
8. La Conférence a été officiellement ouverte par Mme Lerato Molebatsi au nom de S.E. M. Sibusiso Ndebele, ministre des Transports, de l'Afrique du Sud. Dans son discours d'ouverture, Mme Molebatsi rappelé l'importance de la disponibilité de personnel

qualifié en tant que partie intégrante d'un système national de transport aérien et comment cela a joué un rôle important dans le succès de la Coupe du Monde de Football qui s'est tenu en 2010, en Afrique du Sud. Elle a réitéré le soutien de l'Afrique du Sud aux activités de l'OACI, y compris celles liées au développement des capacités des ressources humaines de l'aviation en Afrique.

9. La Conférence a servi de plateforme pour examiner l'état de la mise en œuvre du plan d'action adopté par la deuxième Conférence Panafricaine de Coordination de l'aviation de formation et évaluer les progrès réalisés dans la création/l'établissement de l'Association des organismes de formation et du conseil consultatif de la formation, ainsi que la désignation de Centres d'excellence, et l'harmonisation et la standardisation de la formation aéronautique en Afrique.
10. La Conférence a adopté un cadre pour une approche coordonnée de la formation aéronautique en Afrique à travers la création d'une association des organismes de formation aéronautique, la mise en place d'un conseil consultatif de formation, l'harmonisation des exigences relatives aux compétences et processus d'approbation des organismes de formation et l'établissement de critères pour la reconnaissance mutuelle des crédits, des certificats, ou diplômes.
11. Conformément aux conclusions de la deuxième Conférence Panafricaine de Coordination de formation aéronautique, le Groupe de travail d'experts Formation (TEWG) a été élargi avec la participation des autorités des États, de fournisseurs de services et établissements de formation en Afrique, et son mandat élargi pour inclure la mise en œuvre des recommandations de la Conférence.
12. La Troisième Conférence panafricaine de coordination de l'aviation de formation a reçu un compte-rendu sur l'état mise en œuvre de la recommandation de la deuxième Conférence Panafricaine de Coordination de formation aéronautique.
13. La Conférence a en outre abordé les questions suivantes relatives à la formation aéronautique en Afrique:
 - **Rapport sur l'état des besoins et des ressources de formation en aviation en Afrique:** L'OACI a informé la Conférence que comme demandé par la Deuxième Conférence Panafricaine de coordination de la formation en aviation, elle continue à recueillir des données sur les besoins de formation et de ressources et a fourni une mise à jour sur l'état des besoins en formation en aviation en Afrique, sur la base des données recueillies. Depuis le dernier rapport présenté lors de la deuxième Conférence Panafricaine de coordination de la formation en aviation, 9 autorités d'aviation civile et prestataires de services d'aviation ont soumis des informations relatives à leurs besoins de formation. En outre, deux institutions de formation ont rempli le questionnaire sur leurs ressources de formation. Les données recueillies auprès des autorités de 75 autorités de l'aviation civile et fournisseurs de services de l'aviation indique qu'il existe encore une demande forte et croissante pour la formation de l'aviation en Afrique et dans tous les secteurs de l'industrie. En outre, les informations reçues de 35 institutions de formation montre que les organismes de formation existants n'ont pas les

capacités adéquates pour répondre aux exigences en matière de formation aéronautique en Afrique.

- **Création de l'Association des Organismes de formation:** La Conférence a reçu des présentations de l'Association des compagnies aériennes d'Afrique australe, l'Association des Compagnies Aériennes Africaines (AFRAA) et l' Association des Université de l'Aviation (UAA) des aux États-Unis. Chaque présentateur a partagé l'expérience de son organisation dans l'établissement et le maintien des cadres juridiques organisationnels et financiers appropriés, pour faire avancer les intérêts de leurs membres. Ils ont également souligné les leçons apprises qui pourraient être prises en compte par l'Association des organismes de formation à mettre en place.
 - **Designation des Centres d'Excellence:** Des études de cas ont été présentées à la Conférence par des organismes de formation (Ecole d'aviation de l'Afrique, Kenya; Centre national d'excellence Aérospatiale, Afrique du Sud; École régionale de Securite Incendie, Cameroun, Académie d'aviation Ethiopienne, Ethiopie) sur leurs expériences respectives dans l'établissement et le maintien de l'excellence dans la conception, la prestation de cours de l'aviation, y compris la coopération avec les institutions qui offrent des programmes de formation similaires. Les études de cas ont également indiqué les leçons apprises qui pourraient être prises à bord par l'Association des organisations de formation et le conseil consultatif de la formation à mettre en place, lors de l'établissement de centres d'excellence du continent entier.
 - **Création du Conseil Consultatif de la formation:** La conférence a été informé par la Commission Africaine de l'Aviation Civile, l'Université de Witwatersrand, la Chambre Aéronautique de l'Autorite de formation en Transports d'Afrique du Sud (TETA), et CAE Douala. sur les enjeux et les gains attendus liés à l'établissement et le maintien des cadres juridiques, organisationnels et financiers appropriés, pour la délivrance (ou obtention) d'accréditation des centres de formation et des instructeurs. Les présentateurs ont également discuté des leçons qu'ils ont apprises et qui pourraient être prises à bord par le Conseil consultatif de la formation à mettre en place.
 - **Politique et exigences de formation:** La Conférence a reçu des présentations de la section de l'OACI chargée de la Formation en sécurité, l'Académie de l'Administration Fédérale de l'Aviation des Etats Unis (FAA), et l'Ecole africaine de l'aviation civile et de la Météorologie de l'ASECNA (EAMAC) sur le développement et la mise en œuvre des politiques et les exigences de formation. Ils ont également indiqué les leçons apprises qui pourraient être prises à bord par l'Association des organisations de formation et le conseil consultatif de la formation à mettre en place, lors de l'élaboration des politiques de formation et les exigences de l'échelle du continent.
14. La Conférence a reconnu que les États, les fournisseurs de services d'aviation et des organismes de formation aéronautique ont besoin de créer des entités dédiées pour la mise en œuvre du cadre pour l'harmonisation de la formation aéronautique en Afrique.
15. Les participants à la Conférence se sont mis d'accord sur le cadre pour l'harmonisation de la formation dans la Région AFI, conformément à la recommandation 5 / 8 de SP AFI RAN (2008). Ils ont en outre approuvé:
- a. Un cadre et un plan de mise en œuvre pour la création de l'Association des organismes de formation aéronautique en Afrique;
 - b. Un cadre pour la désignation de centres d'excellence;
 - c. Un plan cadre et la mise en œuvre pour la création d'une aviation africaine "Conseil Consultatif de la Formation (TAB)" chargée du suivi de la mise en suivi

des activités liées à l'harmonisation et la rationalisation de la formation aéronautique en Afrique;

- d. Un projet de politique régionale de formation et des exigences d'un système commun africaine d'accréditation de la formation reconnue dans le monde.
16. Les Organisations Régionales d'Aviation telles que AFRAA, ACI-Afrique sont invitées à jouer un rôle clé dans la mise en œuvre du cadre proposé, chacun dans leur domaine respectif.
17. Les partenaires internationaux et autres parties prenantes sont invitées à soutenir les Etats, fournisseurs de services et instituts de formation en aviation dans la mise en œuvre du cadre approuvé, conformément a la résolution A37-7 de l'Assemblée de l'OACI.
18. Il est attend que la mise en œuvre du cadre propose facilitera l'utilisation des centres de formation par de nombreux Etats, contribuant a une rationalisation des ressources et une supervision des centres de formation par les Etats, réduisant la duplication des efforts tout en réalisant des économies d'échelle en termes d'investissement dans les installations de formation et la supervision associée.
19. Les participants a la ont félicité les membres du TEWG pour l'excellent travail accompli qui a permis d'aboutir a l'adoption du cadre pour l'harmonisation de la formation dans la région AFI. Ils demandent au Plan AFI de l'OACI de transmettre par écrit aux individus, ainsi que leurs organisations respective leur gratitude et leur demander de continuer à soutenir les organismes en cours de formation (Association des organismes de formation, et Conseil Consultatif de la formation) vers la mise en œuvre du cadre pour l'harmonisation de la formation dans la région AFI.
20. La Conférence invite l'OACI et la CAFAC a continuer de soutenir les Etats, les fournisseurs de services et les centres de formation dans la mise en œuvre du cadre pour l'harmonisation de la formation dans la région AFI, et en particulier Durant la période d'intérim de mise en place de Association des organismes de formation, et Conseil Consultatif de la formation.
